



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 23 juin 2025 – Délibération n°081

**Convocation envoyée,
affichée et mise en ligne
le : 17/06/2025**

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 17
- Pouvoirs : 2
- Votants : 19
- Absents : 9

Résultats :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée et mise en ligne
le : 27/06/2025**

**Objet : PETITE VILLE DE DEMAIN (PVD) – DEMANDE
DE SUBVENTIONS**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-trois juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Séverac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse — DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

Absents : ANGLADE Clémence - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie - FOS Mariana (pouvoir à ROZIERE Régine) - JARROUSSE Caroline - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - RAGOT Annie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a signé avec la communauté de communes, la région, le département, le PETR du haut Rouergue et l'Etat une convention d'adhésion au dispositif petites villes de demain permettant aux collectivités de bénéficier de l'aide financière de l'Etat aux dépenses d'ingénierie et d'études qu'elles décideront de lancer.

A ce titre, un chargé de projet communaux / PVD sera recruté par Severac d'Aveyron en aout 2025. Le poste est financé d'aout 2025 à mars 2026 par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la banque des Territoire à hauteur de 75% avec un plafond de 45 000 euros annuel.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour solliciter l'aide financière de l'Etat.



Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une aide financière :

- De l'Agence Nationale de la cohésion des territoires
- De la Banque des territoires

À hauteur de 75% avec un plafond de 45 000 euros annuel.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Françoise Capus".

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture